



La prévention du crime débute dès le jeune âge

Introduction

Les tendances au comportement criminel et à la victimisation apparaissent souvent au cours de l'enfance et de l'adolescence. Or, un certain nombre de facteurs de risque sont associés à ces manifestations précoces. Ces facteurs s'entrecoupent de façon complexe mais il n'en demeure pas moins que la sécurité d'une communauté est reliée de multiples façons à la qualité des environnements familiaux et au développement social positif des enfants et des jeunes.

Les enfants et les jeunes sont une priorité de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. La Stratégie prône une approche dynamique qui réunit plusieurs intervenants – notamment les gouvernements, les Premières nations, les collectivités, les organisations non gouvernementales, les organismes professionnels, le secteur privé et les individus – et stimule la santé, la sécurité et le développement prosocial des enfants, des jeunes et des communautés. Deux cadres stratégiques ont été spécifiquement élaborés pour permettre au Centre national de prévention du crime d'identifier les besoins en matière de financement, gérer les demandes de subventions de projets et verser les fonds nécessaires pour s'attaquer aux priorités entourant les enfants et les jeunes.

Cette publication du Caledon Institute fait partie de sa collection « histoires communautaires » portant sur la prévention du crime et est publiée en collaboration avec le Centre national de prévention du crime. La collection met en relief les initiatives communautaires qui prônent des démarches prometteuses en matière de prévention du crime.

Un bon départ

Le *Cadre stratégique pour la prévention du crime chez les enfants âgés de 0 à 12 ans* vise à favoriser des stratégies pour prévenir la victimisation des enfants et pour réduire le risque de voir des enfants, vivant des situations difficiles, s'engager sur la voie de la criminalité durant leur adolescence ou une fois adultes. L'intervention précoce est parmi les moyens les plus efficaces de prévenir l'émergence de comportements antisociaux. Les programmes qui viennent en aide aux familles, aux écoles, à d'autres établissements et aux collectivités, et qui assurent aux enfants un environnement chaleureux, sécuritaire et à l'écoute de leurs besoins, sont autant de facteurs susceptibles d'agir sur la santé et le développement des enfants, de stimuler la création de liens affectueux avec les autres, de promouvoir leur engagement social et de favoriser un comportement responsable.

Le cadre stratégique cherche à soutenir les collectivités dans leurs efforts pour contrer les facteurs et les conditions qui rendent les enfants vulnérables. Il vise à identifier et à promouvoir des pratiques prometteuses, aptes à réduire ou à minimiser les facteurs de risque, ainsi que des conditions qui favorisent le développement de collectivités, de familles, et d'individus prosociaux.

Transition harmonieuse

Le *Cadre stratégique pour la prévention du crime chez les adolescents âgés de 12 à 18 ans* vise à favoriser des projets communautaires et à promouvoir des conditions qui préviendront la victimisation des jeunes et réduiront les risques de comportements crim-

Au Canada, les enfants de moins de 12 ans impliqués dans des incidents déclarés à la police sont trop jeunes pour être tenus criminellement responsables de leurs actes; ce sont les agences de protection de l'enfance des provinces qui s'occupent de ces cas de délinquance. En 1997, 1,5 pourcent des incidents déclarés à la police concernaient des enfants de moins de 12 ans.

inels dans l'immédiat et dans le futur. Les mesures de prévention prônées cherchent à aider les jeunes à se responsabiliser socialement et à passer harmonieusement de l'adolescence à l'âge adulte et à l'autonomie.

Il faut garder à l'esprit que la vaste majorité des jeunes délinquants sont impliqués dans des altercations ou des incidents mineurs de vandalisme. En 1997, seulement 20 pourcent des infractions imputables à des jeunes ont été des crimes violents, et la moitié de ces infractions étaient des voies de fait simples sans blessure. De plus, seule une faible proportion de jeunes ayant des démêlés avec la justice sont des délinquants récidivistes. Les approches prônant la

prévention et l'intervention communautaire peuvent engendrer des résultats positifs et déterminants si elles prennent en compte les caractéristiques des jeunes, de leurs familles et de leur milieu, si elles sont axées sur les besoins et les habiletés des jeunes, et si elles favorisent l'engagement et la participation des jeunes.

Approches communautaires

Les deux cadres stratégiques décrits précédemment mettent l'accent sur l'approche communautaire comme moyen d'intervenir auprès d'enfants et de jeunes vivant dans des familles dont les conditions de vie les rendent vulnérables. Les facteurs de risque auxquels ils sont exposés à la maison comprennent, entre autres choses, la violence et les abus, ainsi que la consommation ou la dépendance aux drogues et à l'alcool; un mode de vie désordonné, instable ou criminel chez certains membres de la famille; ou encore un frère ou une sœur avec de graves problèmes de comportement. Les enfants et les jeunes sont vulnérables lorsqu'ils vivent dans des milieux relativement démunis ou s'ils sont marginalisés à cause de leur origine ethnique, par

Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime

La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime vise à réduire le crime et la victimisation en s'attaquant à leurs causes profondes. Pour ce faire, elle prône une démarche de développement social. Le développement social est un processus à long terme, une approche proactive dont le but est d'enrayer les facteurs personnels, sociaux et économiques qui engendrent des comportements criminels chez certaines personnes ou les exposent à devenir des victimes.

Le gouvernement du Canada, par l'entremise de la Stratégie nationale et au moyen d'investissements de l'ordre de 32 millions de dollars par année, vient en aide à des collectivités qui désirent mettre de l'avant des projets et créer des partenariats pour contrer la criminalité. La Stratégie vise d'abord les enfants et les jeunes, les communautés Autochtones et intervient au chapitre de la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles. Elle comporte trois volets : l'Initiative pour les collectivités plus sûres, le Programme d'information et d'éducation auprès du public et le Centre national de prévention du crime. Le Centre national de prévention du crime a comme mandat de mettre en œuvre la Stratégie.

L'Initiative pour les collectivités plus sûres vise essentiellement à soutenir les Canadiens et Canadiennes qui entreprennent des activités de prévention du crime dans leurs collectivités. Elle s'articule autour de quatre programmes de financement distincts : le Programme de mobilisation des collectivités qui aide les collectivités à mettre au point des approches de prévention du crime et à entreprendre des activités qui s'attaquent aux causes profondes de la criminalité; le Fonds d'investissement dans la prévention du crime qui a pour objet de recueillir des données fiables sur les méthodes efficaces ou prometteuses associées à la prévention du crime et à la prévention de la victimisation; le Programme de partenariat en prévention du crime qui soutient l'engagement d'organismes qui diffusent de l'information et produisent des outils et des ressources utiles à la prévention du crime dans leurs collectivités; et le Programme d'intervention des entreprises pour la prévention du crime qui interpelle, à l'échelle nationale, provinciale et territoriale, les gens d'affaires et les associations professionnelles pour qu'ils aident leurs collectivités à entreprendre des activités de prévention du crime, à partager de l'information et à se mobiliser.

Principes directeurs

Les cadres stratégiques pour la prévention du crime chez les enfants et les jeunes s'articulent autour d'un certain nombre de principes fondamentaux.

- 1) Se centrer sur les enfants, les jeunes et leurs familles vivant dans *des conditions à risques multiples*.
- 2) Reconnaître et refléter *la différence et la diversité* qui existent entre enfants et jeunes, entre familles et entre communautés.
- 3) Prendre en compte et intégrer *la dimension de risque associé au sexe* et mettre en œuvre des solutions qui en tiennent compte.
- 4) Permettre aux enfants à risques et à leurs familles, ainsi qu'aux jeunes et à leurs réseaux de soutien de contribuer au processus. Adopter *une approche de prise en charge* qui soit à la fois *respectueuse et participative* et qui reflète les principes de la prévention du crime par l'entremise du développement social.
- 5) Susciter et maintenir *la participation de la communauté* aux questions portant sur la prévention du crime et sur les enfants et les jeunes à risques.
- 6) Renforcer *les collaborations interdisciplinaires et intersectorielles* entre groupes concernés par le développement prosocial des enfants et des jeunes à risques.
- 7) *Établir des liens avec d'autres cadres d'intervention, stratégies et mécanismes* pouvant contribuer à l'épanouissement social des enfants et des jeunes.
- 8) *Améliorer la cohésion de la Stratégie nationale*. Les cadres stratégiques doivent être centrés sur les points de convergence des différentes clientèles cibles de la stratégie – enfants et jeunes, femmes et populations Autochtones.

exemple, ou de leur classe sociale, parce qu'ils sont Autochtones ou parce qu'ils souffrent d'une incapacité, s'ils sont sans-abri, toxicomanes ou victimes des effets de l'alcool sur le fœtus.

Les enfants et les jeunes vivant dans des milieux à risques élevés ou dans des collectivités dont les besoins sont grands font également partie des priorités des deux cadres stratégiques. Nous évoquons ici des milieux où la sécurité des personnes est hautement compromise; des milieux ruraux et isolés où l'on commence à peine à se pencher sur les besoins particuliers des enfants et des jeunes; des collectivités qui bénéficient de très peu de programmes d'intervention précoce et d'infrastructure; des communautés qui vivent des transformations rapides et déconcertantes, qui frôlent l'éclatement ou font face à des situations de crise; et des communautés Autochtones.

Le cadre stratégique portant sur les enfants s'est donné comme priorité de s'occuper des enfants dont le comportement suggère qu'ils pourraient connaître des démêlées avec la justice durant leur adolescence. Parmi les signes précurseurs, il y a, entre autres choses, le fait de manifester tôt des comportements agressifs et d'intimider ses camarades; d'avoir des démêlées tôt avec la justice; de fréquenter des jeunes membres de gangs; et de souffrir des effets de l'alcool sur le fœtus.

Dans le même ordre d'idées, le cadre stratégique portant sur les adolescents s'est donné comme priorité d'intervenir auprès des jeunes susceptibles d'avoir des démêlées avec la justice. Ce peut être des jeunes qui ont manifesté des problèmes de comportement étant plus jeunes – par exemple une tendance à l'intimidation et à l'agressivité – et chez qui ces comportements persistent au cours de l'adolescence. Font également partie des priorités de ce cadre stratégique, les jeunes qui manifestent, sur le tard, des comportements agressifs, ceux qui se tiennent avec des jeunes aux comportements antisociaux ou qui font partie de gangs, et les jeunes délinquants susceptibles de récidiver.

Investir dans les enfants et les jeunes

Les deux cadres stratégiques dont il est question ici reconnaissent, dans une perspective de prévention, l'importance de l'éducation populaire pour sensibiliser la société à la nécessité et aux bienfaits d'investir dans les enfants et les jeunes. Ils reconnaissent également le bien fondé d'investir dans la recherche pour augmenter nos connaissances en matière de prévention de la victimisation des enfants et des jeunes, et pour déceler et prévenir l'escalade des comportements antisociaux chez les enfants et les jeunes.

Les projets financés dans le cadre de l'Initiative pour des collectivités plus sûres soutiennent des stratégies de développement communautaire et des modèles de prévention du crime destinés aux enfants et aux jeunes qui sont exposés à des situations à risques multiples. Par exemple, avec l'appui du Programme de mobilisation des collectivités, les jeunes de la communauté Autochtone de Gespegegiq au Québec apprennent actuellement comment administrer une station de radio et mettre en ondes des émissions sur la prévention du crime, la consommation abusive de drogues et d'alcool, et le décrochage scolaire. À Prince Albert en Saskatchewan, la *Riverside Community School Association* s'inspire de son travail auprès des enfants et des jeunes à risques pour former des jeunes de 10 à 14 ans comme leaders dans leur communauté. Une série de projets, en cours actuellement au pays, permettent à des enfants et des jeunes Autochtones de découvrir leur culture et ses pratiques traditionnelles et stimulent leur estime de soi et leur résilience.

Il faut des stratégies globales et des modèles détaillés de prévention du crime – notamment dans le cas des jeunes démunis ou marginalisés habitant les quartiers urbains populaires ou dans le cas des jeunes vivant dans les collectivités nordiques et isolées. Il faut également des stratégies et des modèles pour les jeunes qui sortent des centres d'accueil ou de détention compte tenu de leur vulnérabilité à la victimisation ou leur propension à avoir des démêlés avec la justice. Un exemple d'intervention à cet égard est le projet *Building on Capacities*, mené par la Coalition des jeunes de l'Île-du-Prince-Édouard et soutenu par le Fonds d'investissement dans la prévention du crime. Diverses équipes multiservices, provenant de trois écoles différentes et réunissant des professeurs, des conseillers en orientation, des experts en toxicomanie chez les jeunes, des infirmières en santé publique, des intervenants en santé mentale, des policiers et des représentants des services à l'enfance et des services sociaux, contribuent au projet. Ces équipes intégrées cherchent à rejoindre les jeunes de 12 à 15 ans qui se tiennent avec des jeunes délinquants, qui ne vont plus à l'école ou qui risquent de décrocher, qui consomment de l'alcool et des drogues, qui se servent de violence pour régler leurs problèmes ou qui ont des problèmes familiaux chroniques.

Les deux cadres stratégiques reconnaissent que les collectivités ont besoin d'outils et de ressources pour venir en aide aux enfants à risques et à leurs familles, pour stimuler le développement communau-

taire et pour empêcher que les jeunes à risques n'empruntent la voie de la délinquance durant leur adolescence ou une fois adultes. Plusieurs projets soutenus par le Programme de partenariat en prévention du crime sont à développer de tels outils. Par exemple, la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance a conçu un manuel à l'intention des éducatrices confrontées à des enfants qui présentent des troubles de comportement. La *Society for Children and Youth* de la Colombie-Britannique fait la promotion d'un concept intitulé *child and youth friendly communities* (des collectivités accueillantes pour les enfants et les jeunes) et développe des outils pour aider le milieu à renforcer la participation des enfants et des jeunes à des activités multigénérationnelles, ainsi qu'à la prise de décision.

La criminalité – et la prévention du crime par ailleurs – tirent leurs racines bien souvent dans la façon dont les enfants et les jeunes sont traités. Avec le soutien de l'Initiative pour des collectivités plus sûres, les Canadiennes et les Canadiens de tous les milieux se taillent un avenir où les enfants auront le meilleur départ possible dans la vie et où les adolescents parviendront à l'âge adulte soutenus par un environnement sûr et respectueux de leurs besoins.

Ann Simpson

Ann Simpson travaille à la collection « histoires communautaires » pour le compte du Caledon Institute.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, composez le numéro sans frais suivant : 1 (877) 302-2672 ou visitez le site Web : www.crime-prevention.org.

Il est possible de se procurer des exemplaires de cette publication, en nombres limités, en Braille, sur disquette et sur cassette-audio.

This community story is also available in English.

© 2001 par le Caledon Institute of Social Policy.

1600 rue Scott, Bureau 620
Ottawa, Ontario, Canada
K1Y 4N7

tél : (613) 729-3340 téléc. : (613) 729-3896

courriel : caledon@caledoninst.org

internet : www.caledoninst.org